



## Après 3 contrat avenant

Par **Latina2000**, le **10/06/2021** à **15:25**

Bonjour

je suis actuellement en poste de transport en commun en contrat cdi 2014

En hors conduite dans la même entreprise j'ai un autre poste selliere que j'occupe jusqu'à présent de septembre à août en période scolaire mais pas dans le même contrat qui est reconverti en heures supplémentaires

cela fait 7 ans j occupe ce poste mais depuis septembre 2020 le contrat change en renouvellement trois fois contrats avenants dans des périodes vacances scolaires il y a des limitations d avenants et quelles sont les conditions de l employeur a son statut du salarié

Par **P.M.**, le **10/06/2021** à **16:18**

Bonjour,

Votre exposé est difficile à comprendre mais pour un CDI, il n'y a normalement pas un nombre limite d'avenants...

Par **Prana67**, le **10/06/2021** à **18:11**

Bonjour,

Effectivement, on a du mal à comprendre votre demande. Ce que je peux dire c'est que vous n'êtes pas obligé de signer un avenant si vous n'êtes pas d'accord.

Essayez d'expliquer clairement ce qui vous gêne dans ces avenants.